18e ANNÉE (2e SÉRIE). N° 30 23 JUILLET 1896.

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, HISTOIRE SACRÉE. — LÉGISLATION CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE. — PASTORALE, PRÉDICATION, CATÉCHISMES. — BIBLIOGRAPHIE

DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF : F. PERRIOT
ANCIEN SUPÉRIEUR DU GRAND-SÉMINAIRE DE LANGRES

Paraît à Langres, tous les jeudis

L'abonnement, pour tout l'univers, est de 15 fr. avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL, *de 10 fr. sans le Supplément.*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le chanoine DENIS, directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison Saint-Pierre, rue Sainte-Barbe, à Langres (Haute-Marne).

M. le chanoine DENIS

Nous remercions nos lecteurs, qui sont tous nos amis, — leurs nombreuses lettres nous l'ont prouvé, — de la sympathie sacerdotale qu'ils nous ont témoignée, lors de la mort prématurée de notre dévoué et excellent Directeur. Tout en leur demandant de lui continuer l'aumône secourable de leurs prières, nous tenons à leur dire ce que fut pour eux M. le chanoine Denis, combien il les aimait, quel homme de valeur le clergé perd en sa personne.

Né à Saint-Thiébault (Haute-Marne) en 1841, il fit de brillantes études au Petit et au Grand Séminaire de Langres. Le discours prononcé sur sa tombe par M. Sieur, curé-archiprêtre de Chaumont, et que publie l'*Ami du Clergé paroissial*, montre la trame brillante de cette vie tout entière consacrée à la défense de l'Eglise.

Emmené par Mgr Guerrin à Rome en 1869, en qualité de secrétaire particulier, M. l'abbé Denis se trouvait être le plus jeune secrétaire des prélats venus au Concile. Là il se lia avec Louis Veuillot qui comprit aussitôt le parti qu'il pourrait tirer de cette plume alerte et originale, de sa finesse d'observation, de son esprit très littéraire et qui avait des intuitions naturelles de ce qui est vrai, des penchants impérieux vers les doctrines romaines.

Il rendit alors à l'*Univers* des services inappréciables, en quoi il prétendait encore être l'obligé : « C'était en effet, disait-il, la *Revue du Monde catholique* qui lui avait infusé l'amour de la littérature sacrée et l'amour de l'Eglise, fait battre dans son cœur les saints enthousiasmes, élevé et formé son jeune esprit. C'était enfin Louis Veuillot qui avait eu cette extrême bonté de le prendre tout jeune prêtre, de lui trouver quelque aptitude à écrire et de devenir son Maître ».

Après la définition du dogme de l'infaillibilité, le grand polémiste catholique, pour témoigner sa reconnaissance au jeune écrivain qui lui avait donné, grâce aux précieuses communications de l'évêque de Langres, tant et de si sûrs renseignements, lui remit deux albums qui contenaient, l'un tous les portraits des évêques qui avaient voté pour l'infaillibilité pontificale, l'autre tous ceux des *inopportunistes*. C'est sans doute une collection unique, mais ce qui en centuple le prix ce sont les deux quatrains inédits suivants que Louis Veuillot y écrivit en dédicace de sa propre main. Nous les transcrivons parce qu'ils intéresseront nos lecteurs.

En tête du premier recueil — qui est considérable, on lit :

Ici pour l'agrément du cher abbé Denis
Les bons poseurs de Pierre ont été réunis,
L'on voit en cet Album que leur phalange encombre,
Comment Dieu veut parfois avoir aussi le nombre.

Louis VEUILLOT.

Rome 13 juillet 1870.

Au frontispice du second, — beaucoup plus modeste de format, cet autre quatrain :

Si vous voyez ici plus d'un visage triste,
C'est que le mieux voyant fut inopportuniste.
Ergo erravimus ! En ses profonds desseins
Dieu se plaît à boucher parfois l'esprit des saints.

Même date et même signature. Mais ce qu'on ne saurait rendre, c'est l'écriture triomphante qui les a tracés, notamment le point d'exclamation qui suit l'*Ergo erravimus!* et qu'on croirait gravé avec la pointe d'un sabre.

L'abbé Denis entra dans la presse avec cet illustre parrainage.

Chancelier de l'Evêché jusqu'en 1891, il ne put, autant que l'y poussait son ardente nature, donner carrière à son beau talent. Il ne se tenait point toutefois de pousser quelques polémiques vigoureuses où ses amis reconnaissaient facilement ses coups. Il cultivait plutôt les vertus administratives qu'il avait le secret de rendre constamment aimables.

Après avoir servi avec un zèle parfait, une probité de conscience sans rivale, et une habileté universellement reconnue, les trois évêques qui se sont succédé sur le siège de Langres depuis le grand Parisis, des loisirs lui furent offerts, qu'il trouva désormais dépourvus de charmes. Mais alors déjà il avait pris la direction de l'*Ami du Clergé :* il se découvrit soudain une mission nouvelle, une mission d'apôtre qu'il ne se connaissait pas.

Il aimait le clergé, il l'aimait avec passion, et cependant, comme administrateur du diocèse, il n'avait guère aperçu de la vie sacerdotale que les côtés extérieurs. Tout à coup les lettres de ses abonnés lui révélèrent leurs désirs intimes, leurs besoins, parfois leur découragement et leurs faiblesses. Cet homme que nulle misère ne laissa jamais insensible, fut pris d'une immense compassion, surtout pour ses confrères plus jeunes, jetés au fond d'une humble campagne, sans ressources matérielles, sans amis qui les comprennent ou les dirigent, sans livres. Il s'appliqua à les instruire, à les relever, à les soutenir, à les pousser au travail. Il y parvint surtout par sa revue.

Quand il avait dit : *ma revue, mon Ami du Clergé!* il avait tout dit. Elle était le souci de ses journées, la sollicitude de ses nuits, car depuis longtemps déjà il ne connaissait plus le sommeil. « Ah ! disait-il, si le clergé voulait s'entendre, au lieu de se laisser exploiter, je sens que je pourrais faire beaucoup pour lui ! » Et, frappant sur son front comme André Chénier, il ajoutait : « Oui je sens que j'ai quelque chose là ! »

Nos lecteurs savent quelle mesure généreuse il a donnée. Il dépensait tout pour eux, et l'une de ses gloires, c'est qu'il meurt pauvre. Cependant nous ne connaissons pas de manieur d'idées et d'argent qui lui soit comparable.

Ses grandes jouissances c'étaient les lettres qu'il recevait, surtout des jeunes. L'un d'eux lui écrivait : « Mon cher Chanoine, vous m'avez fait aimer l'étude et le travail, car votre revue s'est mise à ma portée, elle m'a fourni les éléments solides d'un labeur qui m'est devenu doux. » Un autre : « J'étais malade, découragé aussi, je viens de lire votre bel article sur la jeunesse studieuse de Mgr Plantier. Vous ne savez pas quel bien vous m'avez fait ! » Et chaque jour il recevait des lettres semblables.

Alors il était heureux, il citait à ses amis ces phrases qui lui allaient au cœur et disait à ses collaborateurs : « Vous voyez, nous faisons du bien ! C'est la seule récompense que j'ambitionne ! Continuons et tâchons de faire mieux encore ! »

Tout ce qui touchait le clergé le trouvait extraordinairement sensible. Il l'avait pratiqué et, malgré quelques défaillances individuelles, lui le vieux chancelier qui l'avait vu à l'œuvre vingt-cinq années durant, professait pour lui une estime profonde ; on le savait d'ailleurs prêt à tous les sacrifices pour le défendre.

Le trait suivant le peint admirablement.

Un maréchal des logis de gendarmerie vint un jour implorer son appui pour être élevé à un grade supérieur. Le chanoine Denis qui était serviable à l'excès et qui jouissait de belles relations obtint qu'il fût nommé lieutenant. Cet homme ne sachant comment le remercier lui dit : « Que pourrai-je faire pour vous témoigner ma reconnaissance ? »

Le chanoine le regarda fixement, et dans son œil brilla un éclair métallique. Il se rappelait toutes les tracasseries, les arrestations iniques, les procès, les dénonciations dont le clergé est victime depuis dix ans.

— Monsieur, lui dit-il, avec un geste souverain, je ne vous demande qu'une chose. Si jamais vous êtes chargé d'arrêter un prêtre, je vous demande d'être juste !

Tout l'homme est là, dans ces deux mots admirables.

On comprend que son départ précipité nous laisse les plus vifs regrets. Nous perdons en lui le meilleur des amis, un homme doué de ressources inouïes et qui ne nous abandonnait jamais. Toutefois si l'homme est mort, ses idées, son esprit, son œuvre restent. Il a su tout prévoir, il s'est entouré de collaborateurs nombreux et dévoués, tous compétents, chacun dans son genre, à un degré supérieur, qui ont recueilli et qui garderont ses traditions. Ils forment une grande famille modeste, laborieuse et unie. C'est lui qui l'a créée, resserrant chaque jour les liens aimables qui la distinguent ; et il semble, qu'à l'envi du cardinal Dubois, depuis trois ans surtout, « il ait travaillé à se rendre inutile. »

Il n'y est point parvenu, nous ne le sentons que trop. Mais nous nous appliquerons à maintenir entre nous l'union qu'il a établie, et à l'endroit de nos abonnés et amis l'affection, la simplicité de relations, la liberté d'échange de vues qui ont toujours existé entre eux et nous.

Nous osons affirmer que non seulement son esprit, mais son grand cœur restera dans notre humble revue.

Quant à lui, au ciel où il a reçu trop tôt, à notre gré, la récompense de son labeur, il veillera sur nous, il priera pour tous ses chers lecteurs, comme pour ceux qui gardent le fardeau de la rédaction.

*La Rédaction de l'*AMI DU CLERGÉ.

L'ENCYCLIQUE « SATIS COGNITUM »

SUR L'UNITÉ DE L'ÉGLISE

Nous avons coutume de donner un résumé des grandes Encycliques de Léon XIII à mesure qu'elles paraissent et d'en exposer dans un cadre restreint le sujet, les divisions, les idées principales. Cette vue d'ensemble ne remplace aucunement la lecture du document, mais elle peut

servir de *memento ;* elle soulage l'esprit du lecteur et l'aide à saisir du premier coup le sens et la portée de chaque partie, de chaque passage.

Pour l'Encyclique *Satis cognitum* autant notre travail est facile, autant peut-il paraître superflu : tant l'Encyclique est limpide, vivante, élevée, et il faut ajouter bien traduite.

C'est au fond une invitation à tous les dissidents de rentrer dans l'unité de l'Eglise, mais une invitation sous la forme d'un haut enseignement qui fait ressortir à leurs yeux le caractère divin de cette unité et les éléments qui la constituent. C'est une œuvre de persuasion où tout semble donné à l'intelligence, mais où l'on sent que le Pasteur suprême a mis tout son cœur de Père aussi bien que toutes ses lumières de Docteur, pour obtenir que les dissidents revenant à l'unité de l'Eglise, il n'y ait plus, selon la parole de Notre-Seigneur, qu'*un seul troupeau et un seul Pasteur*.

La parole du chef de l'Eglise encadre merveilleusement et fait briller du plus vif éclat les textes de l'Ecriture sainte enchâssés dans l'Encyclique au nombre d'une cinquantaine, et les textes des principaux représentants, grecs et latins, de la tradition catholique qui viennent déposer, chacun à son rang, en faveur de cette unité vivante et d'institution divine. Cette magnifique exposition du dogme de l'Eglise renferme une grande force de persuasion pour ceux qui, séparés encore du Pontife romain, centre de l'unité, croient à la divinité de Notre-Seigneur, à la vérité de sa parole consignée dans les Evangiles et dans les écrits canoniques et développée dans les écrits des Pères.

ANALYSE DE L'ENCYCLIQUE

Dans l'*exorde* qui comprend les trois premiers alinéas, Léon XIII exprime la pensée qu'il est utile à son dessein de ramener au bercail les brebis égarées, « de mettre en relief, comme le trait le plus digne d'une attention capitale, l'*unité :* caractère insigne de vérité que l'auteur divin de l'Eglise a imprimé pour toujours à son œuvre. »

Si le retour à l'Eglise impose aux dissidents des conditions onéreuses, « ils verront clairement que ces conditions onéreuses n'ont pas été imposées aux hommes par une volonté humaine, mais par l'ordre et la volonté de Dieu.

Le *corps* de l'Encyclique se rapporte entièrement à l'unité de l'Eglise considérée :

1° Dans l'unité extérieure, vivante, perpétuelle, unique et indéfectible de son corps (Alinéa : *Dieu sans doute* et suiv.).

2° Dans l'unité de sa foi, de son culte et de sa discipline (Alin. : *Or, une si grande, une si absolue concorde* et suiv.).

3° Dans l'unité de son chef visible (Alin. : *Or il est impossible* et suiv.).

I. — *L'unité du corps de l'Eglise*

Le Souverain-Pontife développe successivement ces idées : L'Eglise est une société spirituelle, extérieure et visible, perpétuelle, formant un corps vivant, animé qu'il est par la grâce, à la façon du corps humain qui vit par l'âme, sur le modèle de Notre-Seigneur lui-même en qui sont unies les deux natures, la nature humaine visible en elle-même, la nature divine invisible en elle-même, visible dans ses œuvres.

Notre-Seigneur a constitué l'Eglise dans l'unité, non pas comme un assemblage de communautés semblables et distinctes sans lien entre elles, mais comme son unique Eglise, ainsi que l'exigent : 1° l'universalité de sa mission puisqu'elle s'étend à toutes les nations : elle est la montagne qui est la maison du Seigneur, préparée sur le sommet des montagnes, à laquelle toutes les nations doivent affluer ; 2° l'unité du chef, puisque l'Eglise est le corps mystique dont Notre-Seigneur est le chef unique, d'où il suit que tous les membres doivent lui rester unis ; 3° la volonté manifestée par Notre-Seigneur que tous ses disciples soient unis dans les liens d'une étroite société.

II. — *L'unité de la foi, du culte et de la discipline*

Ces trois espèces d'unité n'en font qu'une seule en réalité, savoir l'unité que Notre-Seigneur a voulu mettre dans son Eglise par le moyen d'une autorité de laquelle relève tout ce qui concerne les croyances, le culte et le gouvernement de l'Eglise. Léon XIII insiste surtout sur l'unité de la foi parce que l'objet en est plus fondamental, la foi étant le fondement du salut. Il se contente ensuite de mentionner brièvement l'unité de culte et de gouvernement parce qu'il était superflu d'en traiter au long après ce qu'il a dit de l'unité de la foi ; il lui eût fallu redire au sujet de chacun de ces deux objets ce qu'il venait de développer au sujet de la foi. C'est donc de l'unité de la foi qu'il est spécialement question dans cette deuxième partie de l'Encyclique.

L'unité voulue par Notre-Seigneur « doit avoir pour fondement nécessaire l'entente et l'union des intelligences : d'où suivra naturellement l'harmonie des volontés et l'accord dans les actions. C'est pourquoi, selon son plan divin, Jésus a voulu que l'unité de foi existât dans son Eglise. »

Pour cette unité de foi, il ne suffisait pas que la doctrine céleste de Jésus-Christ fût en grande partie consignée dans les livres inspirés de Dieu. Car, livrée aux pensées des hommes, elle pouvait être interprétée de diverses manières. Il fallait un autre principe. Notre-Seigneur y a pourvu.

Après avoir prouvé par ses miracles sa divinité et sa mission divine, et imposé son enseignement, il donna aux apôtres la même mission divine ; il leur envoya son Esprit, l'Esprit de vérité qui

demeurera avec eux jusqu'à la fin ; il promit d'être avec eux jusqu'à la consommation du siècle, pourvut à ce que le magistère institué par lui se perpétuât par les successeurs des apôtres. « Il a voulu et très sévèrement ordonné que les enseignements doctrinaux de ce magistère fussent reçus comme les siens propres. La conclusion formulée par le Concile du Vatican est qu' « on doit croire, de foi divine et catholique, toutes les vérités qui sont contenues dans la parole de Dieu écrite ou transmise par la tradition et que l'Eglise, soit par un jugement solennel, soit par son magistère ordinaire et universel, propose comme divinement révélées. »

Léon XIII après avoir résumé en quelques mots cette exposition termine par une exhortation empruntée à saint Augustin ; puis il passe à l'unité du culte et de la discipline dont le but est de sanctifier les hommes et de les conduire au salut. Le culte et le gouvernement n'ont pas été non plus abandonnés aux caprices des hommes, mais confiés comme le dépôt de la foi aux apôtres et à leurs légitimes successeurs.

III. — *L'unité du chef visible*

Dans cette troisième partie de son Encyclique, Léon XIII considère l'unité du chef ou la primauté du pape, d'abord en elle-même (Alin., *Or, il est impossible* et suiv.), ensuite dans ses rapports avec l'autorité des évêques (Alin., *Mais comme le successeur de Pierre* et suiv.).

I. — L'Eglise en tant que société une doit avoir l'*unité de gouvernement,* laquelle produit et comprend l'*unité de communion.* Il ne suffit pas à cette unité que Notre-Seigneur reste le Roi éternel et qu'il continue à diriger et à protéger invisiblement son royaume ; « mais puisqu'il a voulu que ce royaume fût visible, il a dû désigner quelqu'un pour tenir sa place sur la terre, après qu'il serait lui-même remonté au ciel. »

Or, celui qu'il a désigné comme chef visible de son Eglise, c'est Pierre et ses successeurs auxquels appartient sa puissance, instituée pour le salut de tous jusqu'à la fin des temps par héritage et dans lesquels il se survivrait perpétuellement par son autorité.

Léon XIII établit la primauté de saint Pierre par les textes connus : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et je te donnerai les clés du royaume des cieux. » — « Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié aussi dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié aussi dans les cieux. » — « Pais mes agneaux... Pais mes brebis. » Tous ces textes sont commentés par des textes, très concluants et fort beaux, de saint Thomas, Pacien, saint Cyrille d'Alexandrie, Origène, saint Jean Chrysostome, saint Ambroise, saint Léon-le-Grand, saint Grégoire-le-Grand.

Cette autorité de saint Pierre, « faisant partie de la constitution et de l'organisation de l'Eglise comme son élément principal, puisqu'elle est le principe de l'unité, le fondement de la sécurité et de la durée perpétuelle, il s'ensuit qu'elle ne pouvait en aucune façon disparaître avec le bienheureux Pierre, mais qu'elle devait nécessairement passer à ses successeurs et être transmise de l'un à l'autre... C'est pourquoi les Pontifes qui succèdent à Pierre dans l'épiscopat romain possèdent de droit divin le suprême pouvoir dans l'Eglise. » Léon XIII appuie cette conséquence des définitions du Concile de Florence et du IVe Concile de Latran, des témoignages de saint Irénée, de saint Cyprien, de saint Jérôme, de saint Augustin, de l'abbé Maxime, et spécialement pour l'Orient, de l'autorité des Conciles d'Ephèse, de Chalcédoine, de Constantinople IIIe, de la formule d'Hormidas, de la profession de foi souscrite par Michel Paléologue au IIe Concile de Lyon.

II. — Après avoir montré en elle-même la primauté de saint Pierre et de ses successeurs, Léon XIII la fait voir dans ses rapports avec l'autorité épiscopale : dans chaque évêque d'abord, (Alin., *Mais comme le successeur de Pierre* et suiv.), ensuite dans l'ensemble des évêques (Alin., *Mais ce serait s'éloigner* et suiv.), enfin par rapport aux fidèles (Alin. *Et il ne faut pas croire* et suiv.).

a) Il remarque que l'*union* des évêques avec le chef de l'Eglise est absolument nécessaire : autrement l'Eglise se désagrégerait et ne pourrait plus former un seul corps et un seul troupeau.

Puis il en vient à la *subordination* des évêques au Souverain-Pontife. Rien n'a été conféré aux apôtres indépendamment de Pierre ; plusieurs choses ont été conférées à Pierre indépendamment des apôtres, notamment d'être le chef du corps apostolique, le fondement de l'Eglise, le pasteur de tout le troupeau. D'où il suit que, si les évêques se séparaient sciemment de Pierre ou de ses successeurs, ils perdraient le droit et le pouvoir de gouverner. « Car, par cette séparation, ils s'arrachent eux-mêmes du fondement sur lequel doit reposer tout l'édifice, et ils sont ainsi mis hors de l'édifice lui-même ; pour la même raison, ils se trouvent exclus du bercail que gouverne le pasteur suprême, et bannis du royaume dont les clés ont été données par Dieu à saint Pierre seul. » Saint Cyprien et saint Optat de Milève viennent confirmer cette doctrine.

Une simple primauté d'honneur ne suffirait pas pour conserver l'unité de la foi et de la communion, ni l'unité du corps de l'Eglise ; il faut au Souverain Pontife la primauté de juridiction.

Cette partie de l'Encyclique se conclut par le magnifique texte de saint Bernard au pape Eugène où se trouve ce passage : « Ils ont, eux, leurs troupeaux qui leur ont été assignés : chacun a le sien ; à vous, tous les troupeaux ensemble ont été confiés ; à vous seul, un seul troupeau, formé, non pas seulement des brebis, mais aussi des

pasteurs ; vous êtes l'unique pasteur de tous. » (de Consid., l. II, c. VIII.)

b) — Ce qui est vrai des évêques pris isolément, l'est de tous pris ensemble. Car les paroles de Notre-Seigneur à saint Pierre concernent, non pas les parties de l'Eglise prises isolément, mais l'Eglise universelle dans son ensemble. Et de fait, certaines parties de l'Eglise ont pu défaillir ; l'Eglise jamais. Le fondement soutient tout l'édifice ; le pasteur régit tout le troupeau, les clefs du royaume marquent l'autorité sur toutes les provinces à la fois.

Par une série de textes et de faits, Léon XIII montre la suprématie du Pape s'exerçant dans les Conciles ou sur leurs décrets.

« C'est pourquoi le décret du Concile du Vatican, qui a défini la nature et la portée de la Primauté du Pontife Romain, n'a point introduit une opinion nouvelle, mais a affirmé l'antique et constante foi de tous les siècles. »

c) — Par rapport aux fidèles, la soumission aux deux autorités, celle de l'évêque et celle du Pape, n'entraîne aucune confusion parce que l'une des deux autorités est soumise à l'autre et qu'ainsi les deux autorités ne sauraient être en conflit. Les Souverains Pontifes d'ailleurs ont toujours eu à cœur de sauvegarder l'autorité propre des évêques.

Dans la *péroraison*, Léon XIII estime que les fidèles qui vivent dans le sein de l'Eglise catholique trouveront dans cette Lettre « de quoi s'instruire plus pleinement et s'attacher avec un amour plus ardent chacun à leurs propres pasteurs et par eux au pasteur suprême. » Il exhorte ensuite ceux qui reconnaissent Jésus-Christ comme Fils de Dieu et Sauveur du genre humain et vivent éloignés de son Epouse, à prendre le Christ tout entier, comme saint Augustin le recommandait aux Donatistes, c'est-à-dire, la tête et le corps, la tête qui est le Christ, le corps qui est l'Eglise ; s'ils reconnaissent Jésus-Christ pour leur frère, et Dieu pour leur père, qu'ils reconnaissent l'Eglise pour leur mère.

REMARQUES DOCTRINALES

Chacune des trois parties de cette grande et magnifique thèse répond à une classe d'adversaires de l'unité de l'Eglise.

La première réfute, sans les nommer, les différentes conceptions que forment de l'Eglise et de son unité les naturalistes qui n'y voient qu'une institution humaine subordonnée aux divisions géographiques ou politiques, une institution purement extérieure soumise aux vicissitudes des œuvres humaines, les protestants et ceux qui, avec eux, en font une société invisible sans corps extérieur et visible, les gallicans qui font de chaque diocèse une église complète et de l'Eglise universelle l'assemblage de toutes ces sociétés particulières.

La deuxième partie condamne et réfute toutes les hérésies dont le propre est de nier obstinément quelqu'une des vérités enseignées par le magistère sacré ; également toutes les oppositions de doctrine qui, sans aller jusqu'à l'hérésie, sont cependant en désaccord avec l'autorité divinement établie dans l'Eglise en matière de doctrine, de culte ou de discipline.

La troisième partie confirme la deuxième en ce que le magistère ecclésiastique a son chef et son unité dans le Souverain Pontife qui est le docteur suprême et infaillible chargé de confirmer ses frères et avec eux l'Eglise entière dans la foi. De plus, et d'intention particulière, elle condamne tous les schismes qui ne sont que la séparation d'avec le Pontife Romain. Enfin elle réfute directement toutes les thèses gallicanes sur la nature, l'origine et l'exercice de l'autorité pontificale.

Mais ces erreurs sont réfutées sans être nommées, par la simple exposition, munie de ses preuves, de la vérité catholique. C'est ainsi que Léon XIII aime à procéder, comptant plus sur la lumière de la vérité clairement montrée que sur les discussions, pour éclairer les intelligences et ramener les volontés.

C'est encore une fois l'étoile qui brille au-dessus de la barque de Pierre, *lumen in cœlo ;* puisse-t-elle attirer à elle et réunir à cette barque du Chef des Apôtres, la seule où enseigne le Christ, les barques qui s'égarent sur l'Océan du monde, à la merci des vents et des flots !

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Il paraît que l'abbé Duchesne, cette année, a publié, dans la *Quinzaine*, des articles absolument remarquables sur la primauté du pape et les origines du schisme grec. J'espère que vous ne les laisserez pas de côté dans votre *Causerie sur les Revues*.

R. — Nous allons même en faire l'objet d'un compte-rendu spécial. Nous ne prenons pas à notre charge toutes les assertions de M. l'abbé Duchesne ; nous vous en donnerons le résumé aussi exact que possible.

Ces articles ont paru sous le titre générique : *Catholiques et Romains*. La *Quinzaine*, dans son n° du 1er mai, avait la joie d'annoncer que Léon XIII avait daigné les lire lui-même et ordonné ensuite de les traduire en grec pour les répandre parmi les schismatiques orientaux.

Ces articles ont été unanimement admirés, et reproduits en partie dans diverses Revues, notamment dans la *Revue Anglo-Romaine*, qui travaille si activement en vue de la réunion des Eglises [1].

[1] M. Duchesne était, cet hiver, membre de la commission d'enquête sur les ordinations anglicanes. Il vient d'être nommé (mai) consulteur du Saint-Office.

Nous mêmes avons analysé ici (nº du 14 mai, Causerie sur les Revues) le premier article de M. Duchesne. C'était, on s'en souvient, une réponse à l'Ecthèse du patriarche de Constantinople, Anthime. Celui-ci oppose à l'Eglise Romaine l'Eglise des sept synodes œcuméniques, qui est, dit-il, la sienne. M. Duchesne n'a pas de peine à montrer que l'Eglise grecque n'est l'Eglise des sept synodes que grâce à son union avec Rome; que chacun de ces sept synodes lui a été imposé par Rome, et en dépit de quelles résistances! M. Duchesne ménage peu Anthime; et les missionnaires qui connaissent Constantinople, ne pensent pas en effet que le personnage soit à ménager. Il n'y a rien à attendre du patriarcat en vue de l'union; et le ton de sa réponse à Léon XIII en est une nouvelle preuve. Ce patriarcat d'ailleurs, qui jadis a fait certaine figure, semble destiné à disparaître avec l'empire turc. Et déjà son démembrement est bien avancé. A mesure que les nationalités de la péninsule balkanique se réveillent et se constituent en Etats indépendants du sultan, à mesure aussi les évêques s'affranchissent du patriarche, et se constituent en autant d'Eglises autocéphales. Et ces Eglises nationales ont horreur, paraît-il, de Constantinople beaucoup plus encore que de Rome. On se rappelle l'émotion immense qui s'est emparée de la Bulgarie quand, il y a quelque mois, à la suite de l'acte apostatique du prince Ferdinand, le bruit se répandit que l'Eglise bulgare allait perdre son autonomie et se voir rattachée au patriarcat de Constantinople. Le bruit fut vite démenti, et fort heureusement. Les Bulgares, qui avaient laissé sans trop de difficulté le prince Ferdinand, catholique lui-même, baptiser d'abord son fils dans l'Eglise catholique, ne se fussent pas aussi aisément résignés à la domination grecque. Ils en ont gardé trop triste souvenir! Dès le lendemain de leur conversion (ɪxᵉ siècle), on les voit en appeler au pape Nicolas contre les exigences grecques; et vingt fois au cours de leur histoire, la même protestation s'est renouvelée. Et l'on se souvient qu'en 1860, la nation bulgare avait fait une démarche solennelle auprès de Pie IX pour rentrer en masse dans le sein de l'Eglise Romaine. Si la chose échoua alors, il faut en accuser surtout la froideur des puissances catholiques, qui laissèrent les Bulgares abandonnés à eux-mêmes, parmi les intrigues grecques et les violences russes [1].

Revenons à M. Duchesne. Voici une analyse de son travail. Il n'est pas possible de mettre en plus vive lumière l'éclat de la primauté romaine aux premiers siècles, ni de mieux débrouiller les origines lointaines de l'esprit de schisme en Orient.

§ 1. — *Le texte de saint Irénée et l'éclat de la primauté en 180*

Vers 180, saint Irénée, opposant aux gnostiques la tradition des grandes Eglises, commence par citer l'enseignement de celle de Smyrne qui, par saint Polycarpe, remontait à saint Jean; puis il ajoute:

« Mais comme il serait trop long d'énumérer ici les séries de toutes les églises, il me suffit d'indiquer la tradition apostolique, la prédication venue jusqu'à nous par la succession épiscopale dans l'Eglise de Rome, grande et ancienne entre toutes, connue de tous, fondée à Rome par les deux glorieux apôtres Paul et Pierre. Cette tradition suffit à confondre tous ceux qui, d'une façon ou de l'autre, par complaisance en eux-mêmes, par vaine gloire, aveuglement, esprit faux, sont en dehors de la vérité. En effet, la prééminence supérieure de cette église est telle, que nécessairement toute église — j'entends tout fidèle de quelque pays qu'il soit — s'accorde avec elle, toute église où — en quelque pays qu'elle soit — s'est conservée sans interruption la tradition apostolique. »

Il est difficile de trouver une expression plus nette:

1º De l'unité doctrinale dans l'Eglise universelle;

2º De l'importance souveraine, unique, de l'Eglise romaine comme témoin, gardienne et organe de la tradition apostolique;

3º De sa prééminence supérieure dans l'ensemble des chrétientés.

Du reste, il suffit de jeter un coup d'œil sur l'état de l'Eglise vers la fin du ɪɪᵉ siècle pour voir combien est juste l'impression que nous transmet saint Irénée. Où sont alors les grandes métropoles qui, plus tard, occupèrent une place si

[1] Les Bulgares, en 1860, priaient le pape d'« inviter Sa Majesté l'Empereur des Français, comme fils aîné de l'Eglise, à intervenir auprès de Sa Majesté le Sultan! » L'Empereur des Français était alors en coquetterie avec Cavour et Garibaldi. — L'Autriche aujourd'hui passe pour entraver de tout son pouvoir le retour des Grecs à l'Eglise romaine, dans les pays où se fait sentir son influence. Il paraît que la politique et l'administration s'accommodent mal, là-bas, de catholiques de rite oriental: on veut, ou des catholiques de rite latin, ou des schismatiques. — Sur la mémorable démarche de 1860, voir une éloquente et très intéressante brochure du P. Lescœur: *Du retour des Bulgares au catholicisme* (in-8 de 24 p., 1 fr., Paris, Douniol, rue du Tournon, 29: Extrait du *Correspondant*). — Sur les événements de cette année même, voir le charmant volume de M. le chanoine Condamin: *Aux Rives du Bosphore* (in-8, 3 fr., Lyon, Vitte).

Vous avez lu aussi dans les journaux ce qui vient de se passer à Bucarest (mai). S. S. Ghénadie, métropolite-primat de Hongrie-Valachie, chef de l'Eglise roumaine, a été déposé par le Saint-Synode, et remis simple moine, avec le choix du monastère où il prendra sa retraite. Pourquoi? On lui reproche les crimes les plus divers: argyrophilie, hiérosolie, simonie, et méfaits autrement graves, sur lesquels le Saint-Synode a fait le silence. Il y a surtout des influences politiques là-dessous. Le parti libéral, avec qui il avait flirté d'abord, ne lui pardonnait pas d'avoir appuyé la loi sur la réorganisation du clergé, présentée par le cabinet conservateur; et le cabinet conservateur tombé, la chute du métropolite devait s'en suivre. — Le Saint-Synode compte seize membres, dont le métropolite lui-même: deux se sont abstenus du vote, un était absent, les douze autres ont voté, à l'unanimité, la déchéance de leur chef.

éminente dans la hiérarchie religieuse ? Jérusalem n'a qu'un tout petit troupeau de chrétiens grecs. Byzance n'avait probablement pas encore d'évêque. Alexandrie, au temps de saint Irénée, n'était guère connue que pour sa fécondité en hérésies gnostiques. Antioche était oubliée depuis saint Ignace. Il faut attendre les évêques Démétrius d'Alexandrie et Sérapion d'Antioche, c'est-à-dire le temps des Sévère, pour voir apparaître les deux grandes métropoles ecclésiastiques.

Il n'y avait, en somme, qu'une seule situation comparable, au point de vue traditionnel, à celle de Rome : c'est celle de la province d'Asie, du pays qui conservait les imposants souvenirs de saint Jean, de saint Philippe, de saint Polycarpe, de Papias, de Thraséas, de Méliton et de tant d'autres illustrations chrétiennes. Saint Irénée s'inspire d'un sentiment très juste des relations ecclésiastiques, en citant la tradition de ces églises à côté de celle de Rome.

Mais celle-ci avait alors même sur les illustres chrétientés d'Asie, une prééminence spéciale dont témoignent les faits suivants.

§ 2. — *Avant et après saint Irénée*

I. — Saint Paul aux Romains : « Votre foi est fameuse dans le monde entier. » — En dehors de ces compliments, le fait seul que saint Paul adresse son Epître aux Romains est significatif. Cette Epître, en effet, est un grand manifeste doctrinal. Elle résume les longs débats de l'apôtre contre les judaïsants, et définit ses vues sur l'universalisme de l'Evangile. Pourquoi a-t-il cru devoir s'en expliquer devant l'Eglise romaine, sinon parce que dès ce temps de fondation, il lui reconnaissait une importance très grande [1] ?

II. — Saint Pierre et saint Paul meurent à Rome : la primauté est fondée à Rome. C'est uniquement à titre de successeurs de saint Pierre que les papes jouissent de la prééminence, aux yeux de la tradition ecclésiastique. Jamais leur titre d'évêques de la capitale n'est invoqué, sinon dans le monde byzantin, au v^e siècle pour amener l'assimilation entre les pontifes de l'ancienne Rome et ceux de la nouvelle.

III. — Vers 97, graves dissensions dans l'Eglise de Corinthe. L'Eglise Romaine intervient, sur un ton d'autorité frappant, et d'elle-même, spontanément, sans en avoir été priée, par conscience du devoir que lui imposait la situation. Et la lettre de saint Clément est si parfaitement accueillie à Corinthe, qu'elle y passe presque au rang des Ecritures sacrées : 70 ans plus tard, on la lisait encore, le dimanche, dans l'assemblée des fidèles. — Et quand cette lettre fut écrite, saint Jean vivait encore, à Ephèse : on ne voit pas trace d'intervention, ni de lui, ni de son entourage, et pourtant les communications étaient bien plus faciles entre Ephèse et Corinthe qu'entre Corinthe et Rome.

IV. — Vingt ans après, saint Ignace écrit d'Asie à l'Eglise romaine : « Vous n'avez jamais trompé personne ; vous avez enseigné les autres. Moi, je veux que tout ce que vous prescrivez par votre enseignement demeure incontesté. » Saint Ignace fait sans doute allusion à des actes d'autorité de l'Eglise romaine, à des documents dont le souvenir était encore vivant alors et s'est depuis perdu pour nous.

V. — Hermas écrit son *Pasteur* à Rome, non pour les seuls Romains, mais pour toutes les Eglises : ces visions doivent leur être communiquées à toutes. Et de fait, le *Pasteur* a joui, dans l'ancienne Eglise, d'une notoriété et d'une considération universelles. Son crédit baissa plus tard, mais pas avant le III^e siècle.

VI. — Du reste, si l'on met à part les livres qui portaient en tête, à tort ou à raison, des noms d'apôtres, la lettre de saint Clément et le *Pasteur* d'Hermas sont les seuls ouvrages qui aient ainsi pris place, dans certaines églises d'Orient, soit dans le canon, soit dans ses appendices. Cet honneur extraordinaire, rendu à deux auteurs romains, est tout à fait digne de remarque. Plus tard, une considération analogue s'attacha à un livre, vrai ou supposé, d'un troisième Romain, saint Hippolyte. Une des collections canoniques de l'Eglise copte contient un recueil des canons d'Hippolyte, évêque (?) de Rome.

VII. — Autres preuves de l'importante considération dont est entouré, en Orient, le souvenir de saint Clément :

1° Le roman des pérégrinations de saint Pierre, de Jérusalem à Antioche (écrit en Syrie, vers la fin du II^e siècle) : saint Clément y joue un des rôles principaux : compagnon de saint Pierre et son disciple par excellence, une lettre nous raconte encore comment, avant son martyre, saint Pierre l'aurait présenté aux fidèles de Rome comme devant gouverner l'Eglise après sa mort.

2° Les *Constitutions apostoliques*, composition

[1] De même que le fait d'avoir dédié son Epître aux Romains, de même aussi la scène d'Antioche *(in faciem ei restiti)* est encore une preuve de la primauté, et témoigne de l'importance que saint Paul attache à l'opinion de saint Pierre. C'est ce qu'explique avec beaucoup de clairvoyance M. l'abbé Loisy *(Revue Anglo-Romaine*, 11 avril 1896). Saint Paul voit du premier coup les conséquences funestes qu'amènera l'attitude de Pierre, s'il continue à ménager les susceptibilités des judaïsants. Il sait que Pierre agit par politique, et non par principe : d'où le mot de *dissimulation*, υποχρισις, qu'il emploie pour qualifier sa conduite. Mais d'où vient qu'il est tellement ému, sinon parce que les actes de Pierre ont une très grande portée ? Paul se soucie peu de ce qu'on murmure à Jérusalem, dans l'entourage de Jacques, sur la façon de traiter les Gentils ; il ne s'inquiéterait même pas de l'appui moral que Jacques pourrait donner aux prétentions judéo-chrétiennes : mais il est tout déconcerté par la conduite de Pierre, il croit que l'œuvre évangélique serait en péril dans le cas où celui-ci refuserait de communiquer librement avec les Gentils. Tant il est vrai que Pierre est pour lui plus qu'un apôtre ; qu'il est l'homme dont le concours est indispensable pour que les succès déjà remportés parmi les païens ne soient pas non avenus ! Et ainsi la vivacité même de saint Paul en face de saint Pierre, est un argument en faveur de la primauté.

syrienne du IIIe siècle, remaniée au IVe, nous donnent un tableau de la discipline et de la liturgie de ces temps anciens, sous forme de prescriptions émanées des apôtres. Les apôtres tiennent conseil, et Clément leur sert de secrétaire : c'est à lui qu'ils confient le soin de promulguer leurs décrets.

3o Même rôle de secrétaire et d'interprète des apôtres attribué à saint Clément dans les *Canons ecclésiastiques*, composition plus ancienne encore, qui figure en tête d'un des livres de droit ecclésiastique égyptien ; — dans les *Canons des apôtres*, recueil qui fut admis, au Concile *in Trullo* (692), dans le code de l'Eglise byzantine. C'est toujours la même idée : Clément, successeur de saint Pierre sur le siège de Rome, est le témoin le plus autorisé de la tradition apostolique : les apôtres l'ont chargé de lui donner une expression littéraire et de la communiquer aux églises.

Tous ces documents sont apocryphes et n'ont qu'une valeur historique faible ou nulle. Assurément. *Mais ils existent;* et ceux qui les ont rédigés, en Orient, n'auraient pas présenté Clément comme disciple, secrétaire et successeur des apôtres, s'ils n'avaient eu une très haute *idée* de l'autorité attachée à son nom et à sa situation hiérarchique. C'est cette *idée* que nous constatons et dont nous nous prévalons.

VIII. — D'après M. Harnack, lui-même protestant et rationaliste (dans son *Histoire des Dogmes, Dogmengeschichte),* c'est à Rome qu'a été constitué le Nouveau-Testament, après entente avec les Eglises d'Asie.

IX. — A Rome encore a dû être rédigé le plus ancien symbole. A tout le moins dès le milieu du IIe siècle, l'Eglise romaine possédait une formule de foi que l'on devait réciter au baptême, que l'on s'engageait à professer toute sa vie et qui servait de pierre de touche pour apprécier les doctrines *(regula fidei).* Cette formule que nous appelons le *Symbole des apôtres,* les écrits de saint Irénée et de Tertullien la supposent en possession de toute son autorité. Ce n'est qu'à la génération suivante, dans les écrits d'Origène, qu'elle se manifeste en Orient. Elle y fut complétée de diverses façons, comme du reste aussi en Occident ; mais le fond reste partout le même. Il est clair qu'une formule aussi arrêtée n'a pu être dressée en divers endroits dans les mêmes termes. Elle a une patrie d'origine ; et c'est Rome qui nous est indiquée par la chronologie des témoignages.

X. — De Rome encore nous vient la plus anciennement attestée parmi les listes épiscopales (attestée déjà dans saint Irénée). Plus tôt qu'ailleurs, semble-t-il, on y prit soin de donner à l'idée de succession apostolique cette expression significative.

XI. — Saint Irénée dit que l'Eglise de Rome est « connue de tous. » C'est merveille d'y voir affluer, pendant tout le IIe siècle, les visiteurs des pays les plus divers : saint Justin, de la Palestine grecque ; Hégésippe, de la Palestine syriaque ; Tatien, de l'Assyrie ; Abercius Marcellus, de la Phrygie ; saint Polycarpe, de Smyrne, pour tâcher d'arranger l'affaire de la Pâque ; saint Irénée, avant son épiscopat de Lyon ; Origène, d'Alexandrie, uniquement par désir de « voir cette très ancienne église ». Tertullien, en Afrique, est constamment préoccupé de l'Eglise romaine, soit pour s'en autoriser contre les gnostiques, soit pour l'attaquer : de Carthage il n'a cure : le centre d'autorité et de direction est pour lui à Rome et non en Afrique.

XII. — Les hérétiques aussi affluent à Rome, pour s'y recruter des disciples, ou même, comme Marcion, pour essayer de mettre la main sur la direction de l'Eglise. Marcion venait du Pont ; Valentin, d'Egypte ; d'Egypte aussi Marcellina ; Cerdon, de Syrie ; d'Asie, Praxéas et Epigone, sabelliens avant Sabellius ; de Syrie, Alcibiade, au nom des Elkasaïtes. Les Montanistes surtout, secte d'abord purement locale, condamnés par leurs évêques de Phrygie et d'Asie, ne se croient pas compromis sans ressource, et en appellent à Rome, qui leur porte le coup définitif. « Il semble que l'Orient ne pût enfanter une hérésie sans éprouver aussitôt le besoin de la produire sur le théâtre de Rome. — C'était lui assurer une prompte et éclatante condamnation. »

XIII. — *Querelle pascale* au temps du pape Victor (189-198 environ). Deux usages sont en conflit : *celui de Rome,* suivi à peu près partout, fixe la Pâque chrétienne au dimanche après la Pâque juive ; *celui de la province d'Asie* accepte la Pâque juive comme jour de la fête chrétienne. — Les Asiatiques se réclament des plus grandes autorités, des apôtres Jean et Philippe, de leurs disciples Papias, Polycarpe, de prophètes, de martyrs célèbres. Leur tradition est universellement considérée ; mais Rome ne cède pas. Après bien des débats, le pape Victor se décide à trancher la question, et tout d'abord il la soumet à l'appréciation des églises. Voyons un peu la marche des choses :

1o Le pape Victor demande aux évêques de s'assembler dans tous les pays de l'empire, et même au-delà ; et les évêques s'assemblent. Même l'évêque d'Ephèse, Polycrate, qui écrit au nom du Concile d'Asie, reconnaît expressément que, s'il a réuni ses collègues, c'est sur la demande venue de Rome. Voit-on quelque chose de ce genre pour une autre Eglise ? Où est l'évêque d'Antioche, d'Ephèse, d'Alexandrie, qui ait eu même l'idée de convoquer ainsi l'épiscopat tout entier, de la Gaule au Pont, à l'Osroène et à la Palestine ? Cette seule initiative du pape Victor, initiative suivie d'effet, suffirait à montrer combien était évidente, en ces temps anciens, la situation exceptionnelle, l'autorité œcuménique de l'Eglise romaine.

2o Les évêques s'assemblent donc, prennent connaissance du litige, et envoient à Rome le résultat de leurs délibérations. Tous les Conciles,

sauf celui d'Asie, sont favorables à l'usage romain ; ce qui montre combien il était difficile, même à des églises comme celles de saint Jean, de faire concurrence à la tradition romaine.

3° Les Asiatiques résistent. Victor alors procède contre eux par voie d'excommunication : il les retranche de l'union commune, της κοινης ενωσεως. Il a donc conscience que lui, chef de l'Eglise romaine, il dispose de l'universelle communion, qu'il est en son pouvoir, non seulement d'interrompre des relations avec un groupe ecclésiastique, mais de mettre ce groupe au ban de l'Eglise entière. Comment veut-on que nous parlions, si l'on nous interdit de désigner par le nom de chef de l'Eglise le dépositaire d'une pareille autorité ?

4° Saint Irénée et d'autres évêques jugent excessive la sévérité de Victor. On a tiré de là un argument contre l'autorité du pape, comme si l'Eglise romaine était inaccessible aux conseils, comme si le pape n'était pas toujours prêt à accueillir les observations de ses frères dans l'épiscopat. Il est possible que Victor ait dépassé la mesure équitable; encore ne faut-il le dire qu'avec réserve, car on n'a là-dessus que des renseignements bien incomplets : il nous manque, en particulier, les pièces émanant du pape.

5° En tout cas, un point est acquis, c'est que les Asiatiques abandonnèrent leur usage, et non pas à la suite du Concile de Nicée, comme on le répète encore souvent, mais bien longtemps auparavant. Une querelle pascale fut en effet tranchée à Nicée, mais elle concernait les Eglises d'Antioche et d'Alexandrie. Quant à l'Asie, dès le commencement du IVe siècle, les tenants du vieil usage sont représentés, dans leur propre pays, par une petite secte schismatique, et non par l'épiscopat légitime. Celui-ci est en parfait accord, pour la date de la Pâque, avec Rome et Alexandrie.

XIV. — *Querelle baptismale* entre saint Etienne pape et l'Eglise d'Afrique (256). — Fallait-il rebaptiser les hérétiques qui rentraient dans le sein de l'Eglise? A Rome et à Alexandrie, on ne rebaptisait pas, on se bornait à reconfirmer ; en Afrique, en Syrie, et dans mainte province d'Asie mineure, on rebaptisait. Ces différences d'usage pouvaient s'autoriser par des raisonnements sur la doctrine; mais, pour le moment, *on n'y vit pas une question de foi, mais de discipline* [1]; et Rome ne songeait sans doute à inquiéter personne là-dessus, si la question n'eût été soulevée par des évêques numides, inquiets peut-être de la diversité disciplinaire entre Rome et l'Afrique. Un Concile donc se réunit à Carthage (255), qui décida que l'usage africain devait être maintenu comme le seul légitime; et saint Cyprien en écrivit au pape Etienne, avec qui d'ailleurs il n'était pas en très bons termes.

Le pape signifia (256) aux évêques d'Afrique qu'ils eussent à se conformer à l'usage romain : autrement il romprait avec eux les rapports de communion [1]. Donna-t-il suite à sa menace? Nous n'en savons rien. Les Africains, en tout cas, ne virent pas dans ce dissentiment un motif de rompre, et ils s'abstinrent de dénoncer la paix ecclésiastique. Du reste, ni eux ni Firmilien de Césarée de Cappadoce, leur soutien, ne contestaient l'autorité du siège apostolique, de l'Eglise « souveraine » *(principalem)* dont le pape est le chef et le représentant ; ils se bornaient à penser et à dire que l'on en faisait, dans l'espèce, une mauvaise application en cherchant à imposer à d'autres un usage inadmissible.

Puis le pape Etienne mourut (257). Ses successeurs ne le suivirent pas dans la voie de la rigueur. Saint Denys d'Alexandrie, qui d'ailleurs se conformait à l'usage romain, avait essayé déjà d'agir sur Etienne; il agit efficacement sur le nouveau pape Xystus II, qui renoua relations avec saint Cyprien ; et peu après, vers 260, nous voyons des envoyés romains porter à l'Eglise de Césarée de Cappadoce, affligée par l'invasion des Perses, l'aumône de la charité romaine et des paroles de paix. Heureux temps, où la charité était si vive et les ressentiments si courts !

XV. — Sous les papes Victor, Zéphirin, Calliste (189-222), condamnation, à Rome, des hérétiques Théodote de Bysance et Sabellius.

XVI. — Origène, à qui on ne voit pas qu'aucune autorité ecclésiastique d'Orient ait demandé des comptes au sujet de sa doctrine, Origène, vers la fin de sa carrière, est obligé de se justifier devant le pape Fabien, et de rétracter certains propos.

XVII. — Saint Denys, évêque d'Alexandrie, dans l'ardeur de sa controverse contre Sabellius, émet, sur le Verbe divin, des idées subordinatiennes qui sont dénoncées à Rome. Saint Denys pape lui écrit alors cette lettre si grave, si éloquente, dont saint Athanase nous a conservé un long fragment, et qui est un des documents les

[1] Il en fut presque toujours de même quand il s'agit de déterminer quels hérétiques sont à *rebaptiser*, quels autres à *reconfirmer* seulement. Les Eglises grecque et russe, par exemple, ont beaucoup varié dans le traitement qu'elles font subir aux Latins convertis à l'*orthodoxie*. Après que les Latins eurent été chassés de Constantinople, en 1260, et, en 1484, après la rupture de l'union de Florence, on se bornait à reconfirmer. En 1629, l'Eglise russe imposa le renouvellement du baptême ; en 1655 et 1667, les patriarches de Constantinophe la ramenèrent à l'ancienne pratique. Changement en 1756 : les quatre patriarches déclarent invalide le baptême occidental, sous prétexte qu'il ne se fait pas par immersion. Enfin, depuis 1860 environ, le synode d'Athènes, puis le patriarcat de Constantinople, se sont de nouveau décidés à ne renouveler que la confirmation. — Il est clair qu'en modifiant ainsi leur usage baptismal, les Orientaux n'ont pas entendu varier dans leur foi.

[1] Quelles étaient, aux premiers siècles, la signification et la portée exactes de cette interruption de communion que les papes prononçaient contre certains évêques? Je ne crois pas, dit M. l'abbé Boudinhon, que cette rupture fût, par elle-même et toujours, une véritable excommunication ; j'y verrais plutôt une expression du mécontentement du pape, une mesure destinée à faire réfléchir les opposants et à les ramener à l'obéissance sur la décision qu'ils ne voulaient pas accepter *(Revue anglo-romaine*, 25 avril et 23 mai 1896).

plus précieux de la théologie chrétienne antérieurement au Concile de Nicée. L'évêque d'Alexandrie est rappelé à la tradition orthodoxe sur la Trinité ; on lui demande même de ne pas répudier l'emploi du terme *consubstantiel*, déjà introduit dans l'usage, au moins à Rome ; et on l'invite à s'expliquer sur ce dont il est accusé. L'évêque d'Alexandrie s'expliqua, et rectifia son langage.

XVIII. — Au-dessus de cette prééminence dogmatique, rituelle, disciplinaire, l'Eglise romaine en exerçait une autre plus consolante, plus sensible au commun des fidèles : la prééminence de la charité. « Elle préside à la charité. προκαθημενη της αγαπης, » disait déjà saint Ignace d'Antioche. Les querelles ecclésiastiques de tous pays pouvaient retentir à Rome : ce qui y trouvait le plus d'écho, ce sont les souffrances des autres chrétientés. Les aumônes romaines vont partout. C'est la charité œcuménique.

§ 3. — *Résumé et vue d'ensemble sur les origines du schisme grec*

La situation de Rome, aux trois premiers siècles, est donc unique. En face d'elle, nulle concurrence, nulle rivalité. Personne n'a l'idée de se mettre sur le même pied qu'elle. Plus tard il y aura des patriarcats et autres primaties. C'est à peine si, dans le cours du IIIe siècle, on en voit se dessiner les premiers linéaments, plus ou moins vagues. Au-dessus de ces organismes en voie de formation, comme au-dessus de l'ensemble des églises isolées, s'élève l'Eglise romaine dans sa majesté souveraine, l'Eglise romaine représentée par ses évêques, dont la longue série se rattache aux deux coryphées du chœur apostolique, — qui se sent, qui se dit, qui est considérée par tout le monde comme le centre et l'organe de l'unité [1].

Les siècles suivants ne nous offrent déjà plus ce grand spectacle d'unité. Des plis se forment ; ils vont en s'accusant de plus en plus ; ce sont bientôt des arêtes, des lignes de cassure ; enfin vient le grand déchirement du XIe siècle.

Déchirement préparé par des essais multiples. Depuis l'avènement de Constantin à l'empire d'Orient (323) jusqu'au VIIe concile œcuménique (787), c'est-à-dire pendant une durée de 464 ans, on ne compte pas moins de 203 années où l'épiscopat, soit de l'Orient tout entier (y compris l'Egypte et l'Illyricum), soit seulement des régions qui relevaient d'Antioche et de Constantinople, c'est-à-dire de l'Eglise impériale, fut et demeura en schisme avec le siège apostolique. Comptons :

[1] Cette situation exceptionnelle de l'Eglise romaine est si évidente, qu'elle frappe les yeux des païens euxmêmes, pour peu qu'ils aient arrêté leur attention sur l'organisation des chrétiens. Nous en avons la preuve dans la décision de l'empereur Aurélien qui, en 272, appelé inopinément à trancher une querelle survenue dans l'Eglise d'Antioche, renvoie les parties aux « évêques d'Italie et de la Ville de Rome. »

1o A propos de saint Athanase et de l'arianisme, depuis le concile de Sardique (343) jusqu'à l'avènement de saint Jean Chrysostôme au siège de Constantinople en 398.	55 ans.
2o A propos de la condamnation de saint Jean Chrysostôme 404-415 . . .	11 ans.
3o A propos d'Acace et de l'*Hénotique* 484-519	35 ans.
4o A propos du monothélisme 640-681. .	41 ans.
5o A propos des images 726-787	61 ans.
Total	203 ans.

Encore a-t-on négligé, dans ce compte, quelques petites ruptures passagères. Ainsi, pendant les cinq siècles qui suivent la fin des persécutions, l'Eglise grecque passe presque la moitié du temps en dehors de la communion romaine. Combien cette situation diffère des origines !

Et ce n'est pas tout. Si les trois derniers schismes ont fini par s'apaiser, c'est beaucoup plus parce que les empereurs l'ont voulu, et voulu avec insistance, qu'en vertu des libres aspirations du clergé grec. Dans ces réconciliations, il subissait la communion romaine beaucoup plus qu'il ne la recherchait.

Comment a-t-on pu en venir là ? Comment a pu s'affaiblir à un tel point ce sentiment si vif de solidarité qui se révèle partout dans l'Eglise avant Constantin ?

§ 4. *Les origines du schisme grec : la grande brouille du IVe siècle et le décret du concile de Constantinople (381).*

Aux trois premiers siècles du christianisme, une dénomination comme celle d'Eglise grecque eût été impossible, incompréhensible. Je ne dis pas qu'elle représente actuellement une étiquette officielle. Mais quand on parle d'Eglise grecque, on désigne un groupe précis. Il s'en faut que l'unité règne dans ce groupe. On y compte une douzaine de sous-groupes, qui forment des églises nationales ou des groupes autocéphales, peu cohérentes entre elles. Mais enfin ce groupe existe, il a même eu son unité autrefois. Comment s'est-il formé ?

Vous connaissez la théorie d'après laquelle l'Eglise est présidée par les *cinq patriarches* : Rome, Constantinople, Alexandrie, Antioche, Jérusalem. — C'est une théorie relativement nouvelle. Elle remonte à Justinien. Elle fut acceptée à Rome dans le langage officiel, mais sans enthousiasme, sous le pape Vigile (537-555), qui vit la restauration byzantine en Italie et beaucoup de tentatives impériales pour réglementer les rapports ecclésiastiques.

Plus ancienne est la théorie des *trois patriarches*, Rome, Alexandrie, Antioche. Elle paraît remonter au temps du concile de Chalcédoine (milieu du Ve siècle). Elle contient une protestation contre les patriarcats de Constantinople et de Jérusalem, institués par ce concile, mais accueillis par Rome

avec la plus grand froideur. Rome ne fut pas seule à se plaindre; l'innovation lésait aussi dans leurs intérêts les métropolitains supérieurs de Césarée et d'Ephèse et les patriarches d'Alexandrie. Puis, toute résistance tomba ; les nouveaux patriarcats entrèrent, en Orient, dans le domaine des choses reçues, et Justinien les fit accepter à Rome.

Ces deux théories sont donc l'une et l'autre insuffisantes pour expliquer les origines du groupement qui est devenu ensuite l'Eglise grecque. Ce groupement se forme dès le IVe siècle; et le centre attractif autour duquel il se forme, ce n'est pas un patriarcat, c'est l'*empereur*, c'est la *cour*. Au IVe siècle, l'influence des anciennes Eglises s'éclipse devant l'*évêque de la cour*. Celui-ci d'ailleurs change de résidence avec la cour elle-même; nous le trouvons tantôt à Nicomédie, tantôt à Antioche, tantôt à Constantinople. Mais, où qu'il soit, c'est toujours lui *le centre et l'organe de la résistance au symbole de Nicée et de l'opposition à saint Athanase*.

Derrière cet évêque, une sorte de concile permanent, tantôt plus, tantôt moins nombreux, constamment assemblé à portée du palais impérial. Si l'empereur croit utile de le mettre en rapports directs avec les évêques occidentaux, il l'expédie en bloc au lieu de la réunion, à Sardique, par exemple, dans un long convoi de voitures postales, sous la protection d'un officier général. L'empereur se déplace-t-il lui-même, son épiscopat s'ébranle avec lui; on le voit s'assembler fort loin de l'Orient, à Sirmium, à Milan, à Arles. Il est difficile d'imaginer un corps épiscopal mieux organisé, plus transportable, plus aisé à conduire.

Mais il est clair que cette remarquable discipline ne procède plus des mêmes traditions que la subordination des églises africaines ou égyptiennes aux évêques de Carthage et d'Alexandrie. Ce n'est plus l'épiscopat d'une province ou d'un patriarcat; c'est l'épiscopat de l'empereur.

La crise *dogmatique* se termina en 381, par l'acceptation à peu près universelle du symbole de Nicée. Mais la crise *ecclésiastique* continua comme de plus belle. Les cadres avaient trop servi pour être abandonnés ; ils furent maintenus. Du bas Danube au désert de Syrie, l'épiscopat continua de se considérer comme un seul corps dont l'empereur était moralement le chef. Constantinople était la nouvelle Rome, et faisait sonner haut son titre, au mépris des droits acquis d'Antioche et d'Alexandrie. Alexandrie alors fraternisait intimement avec Rome l'ancienne ; il semble même qu'à Rome, pour juger les affaires de Syrie et d'Asie-Mineure, on se soit exclusivement et trop inspiré de rapports venus d'Alexandrie. Le pape Damase entre autres, servant à son insu certaines rancunes alexandrines, se montrait trop favorable à de petites coteries, et n'appréciait pas à leur valeur les grands évêques auxquels était dû, après tout, le mouvement qui ramenait l'Orient à la foi de Nicée. Saint Basile essaya de l'éclairer : on ne lui fit qu'un froid accueil. Il s'en plaint dans ses lettres. D'autres aussi étaient mécontents. D'où ce décret du concile de Constantinople (en 381, le IIe œcuménique), dirigé surtout contre Alexandrie, comme l'indique d'ailleurs un autre canon : « L'évêque de Constantinople aura les honneurs après celui de Rome, Constantinople étant une nouvelle Rome. »

Vers la fin du IVe siècle, Constantinople reprit avec Rome les rapports ordinaires de communion. Mais la lutte était ouverte avec Alexandrie. Lequel des deux primats commanderait au nouveau corps ecclésiastique de l'empire oriental ?

§ 5. — *Le Ve siècle : lutte entre Constantinople et Alexandrie. Triomphe définitif de Constantinople au concile de Chalcédoine (451). — Disparition des chrétientés d'Egypte et de Syrie.*

Ce fut Alexandrie qui l'emporta d'abord. A chaque vacance du siège de Constantinople, le patriarche égyptien avait son candidat. Par trois fois en moins d'un demi-siècle, l'Eglise grecque eut le spectacle d'un évêque de Constantinople déposé par un évêque d'Alexandrie : saint Chrysostôme en 403; Nestorius en 431 ; Flavien en 449. La déposition de Nestorius fut ratifiée au concile d'Ephèse ; mais Chrysostôme et Flavien, innocents, furent réhabilités par le Saint-Siège, dont ils avaient invoqué l'appui.

La déposition de Flavien fut le dernier triomphe de l'Eglise d'Alexandrie ; son patriarche Dioscore parut au banc des accusés au concile de Chalcédoine (451), et fut solennellement déposé par le légat romain.

Le coup porta plus loin que Dioscore. L'Egypte n'accepta pas la déposition de son patriarche ; elle lui resta fidèle; elle lui donna même des successeurs, qui ne cessèrent de protester contre le pape Léon et le concile de Chalcédoine. Tous les efforts pour la ramener demeurèrent inutiles. Depuis le milieu du Ve siècle on peut la considérer comme perdue pour l'unité chrétienne. — A son exemple, la Syrie orientale s'organisa en église schismatique. En Syrie et en Egypte, les orthodoxes ne formèrent plus qu'une petite minorité. Au VIIe siècle, le conquête islamique supprima les trois patriarcats officiels d'Alexandrie, de Jérusalem et d'Antioche. Quand ils reparurent, cent ans plus tard, une bonne partie des chrétiens indigènes avaient abandonné Jésus-Christ pour Mahomet.

La disparition des chrétientés d'Egypte et de Syrie profita au patriarcat de Constantinople, le seul qui eût survécu sérieusement. Le concile de Chalcédoine, dans son XXVIIIe canon, en avait défini l'organisation, sans tenir compte des droits d'Antioche et d'Alexandrie, et se fondant en outre sur un fait inadmissible : « Les Pères, dit-il, ont décerné avec raison, des honneurs au siège de l'ancienne Rome parce qu'elle avait le rang de capitale ; de même nous, etc. » Cette décision des Pères est encore à trouver ; et ce n'est d'ailleurs

pas seulement de prérogatives honorifiques que l'Eglise de Rome nous a apparu investie, mais d'une autorité universelle et indiscutée. — Aussi le pape Léon protesta-t-il contre le décret de Chalcédoine ; on lui fit des concessions de forme qui n'arrêtèrent nullement le progrès de la centralisation ecclésiastique autour de la capitale et de son archevêque.

§ 6. — *Eléments d'union qui subsistaient encore après Chalcédoine*

Ainsi pourvue d'un centre et d'un chef également incontestés, l'Eglise byzantine poursuivit le cours de ses destinées. En soi, cette autonomie grecque n'avait rien d'incompatible avec l'unité ecclésiastique. L'autonomie africaine, plus anciennement organisée, trouvait moyen de vivre avec le Saint-Siège. Le tout était de s'entendre. Et l'on pouvait s'entendre. Et de fait l'on s'entendit souvent. En étudiant les manifestations diverses de l'opinion byzantine, on distingue aisément quelques sentiments favorables à la paix.

D'abord le sentiment de l'unité de l'Eglise. Il était vif alors ; on n'avait pas encore appris à l'étouffer sous des distinctions subtiles, et il empêchait de se résigner au schisme. Le schisme paraissait un état irrégulier, inférieur ; il avait toujours contre lui une sorte de remords de la conscience générale. Que de peine ne se donna-t-on pas pour ramener les monophysites ?

On avait aussi, beaucoup plus qu'à présent, le sentiment de la primauté du pape. Cette primauté n'était pas contestée. Le patriarche de Constantinople ne s'est jamais posé en supérieur ou même en égal du pape. Au XII^e^ siècle encore, cent ans après Cérulaire, les canonistes Zonaras et Balsamon le reconnaissent expressément.

Et cette primauté romaine n'était pas considérée comme chose de pure forme. Elle était doctrinale d'abord ; et dans les questions de dogme et de communion ecclésiastique, la participation ou tout au moins l'assentiment du Pape était considéré comme nécessaire pour qu'une solution fût définitive. On demandait toujours son avis, sauf à regimber ensuite ; mais on finissait toujours par s'y conformer.

Primauté judiciaire ensuite : Rome était le tribunal suprême, au-delà duquel nul appel n'était imaginable. Nombre de sentences ecclésiastiques rendues en Orient par des conciles ou par des patriarches ont été cassées à Rome. Saint Jean Chrysostôme en appelle au pape ; en appellent au pape aussi, en 449, Théodoret de Cyr, Flavien de Constantinople, Eusèbe de Dorylée (les lettres d'appel de ces deux derniers ont été publiées il y a une dizaine d'années, par M. Amelli d'abord, puis par Mommsen). Le pape dépose Dioscore d'Alexandrie, en 450 ; Acace et Anthime de Constantinople, en 484 et en 536. C'est à Constantinople même qu'Anthime est déposé par le Pape Agapet, qui ordonna tout aussitôt son successeur, Ménas. — Les cas d'appel à Rome étaient-ils fréquents en Orient ? Il est probable que non. Il y avait les juridictions ordinaires. Au moyen âge, quand on s'occupait de l'union des Eglises, une des choses qui effrayaient le plus le clergé byzantin, c'était l'appel au pape. Peut-être, en limitant aujourd'hui l'appel à des cas très rares, tout à fait exceptionnels, se rapprocherait-on beaucoup de l'état de fait antérieur aux grandes brouilles du IX^e^ siècle et du XI^e^.

Rome enfin, grâce à ses sanctuaires, était un objet de vénération pour toute la chrétienté. On y venait en pèlerinage, même d'Orient. Depuis le milieu du VI^e^ siècle, lien précieux entre le monde byzantin et l'Italie, toute une colonie grecque se forma autour du Palatin, composée de familles sédentaires qu'attiraient le commerce et les emplois de l'administration. Mais c'est surtout par les monastères que s'opéraient les rapprochements sur le terrain religieux. Les monastères grecs abondaient à Rome, surtout après l'invasion arabe et les persécutions monothélites et iconoclastes. Ces moines grecs suivaient la liturgie et le rituel de leur pays ; ils avaient sous les yeux tous ces usages romains que plus tard le schisme décria si fort ; ils savaient comment, à Rome, on parlait du Saint-Esprit, du Purgatoire. L'un d'entre eux même, devenu pape sous le nom de Zacharie, traduisit à leur usage les *Dialogues* de saint Grégoire, où le Purgatoire tient quelque place. Criaient-ils à l'hérésie ?

§ 7. — *Hostilités et acheminement au schisme*

On eût pu s'entendre. Mais à Constantinople on brouilla tout.

I. *Le titre de patriarche œcuménique.* — Les patriarches n'eurent plus qu'une pensée : devenir les véritables chefs de l'Eglise. Dès la fin du VI^e^ siècle, ils prenaient, en dépit de toutes les protestations romaines, le titre de *patriarche œcuménique*. Sans doute ils répétaient qu'ils n'entendaient pas par là se mettre au-dessus du pape, ni même diminuer l'autorité des autres patriarches grecs : mais alors, pourquoi ce titre d'œcuménique, d'universel ? S'il veut dire quelque chose, il signifie que le patriarche de Constantinople est patriarche partout : et alors, que reste-t-il aux autres ?

II. *Le concile in Trullo.* — On ne s'en tint pas à un vain titre. Après avoir été tant de fois ramené de l'erreur à l'orthodoxie par les soins de l'Eglise romaine, on voulut lui faire la leçon sur le terrain de la discipline. C'est ce que l'on vit en 692, au concile *in Trullo* ou *Quini-Sexte*. Cette assemblée se donna la tâche d'introduire l'uniformité dans les divers usages ecclésiastiques, et censura durement tout ce qui, à Rome, en Afrique, en Arménie, s'écartait de la pratique de Constantinople. Infusion de l'eau dans le calice ; usage arménien des œufs et du fromage les dimanches

de carême ; jeûne romain des samedis de carême ; célébration quotidienne de la messe tous les jours de carême ; célibat ecclésiastique, etc. : autant de points sur lesquels il fallait revenir à la règle byzantine, et cela sous les peines les plus sévères. Excommunication pour les laïques romains qui se permettront de jeûner les samedis de carême ; déposition pour les prêtres et diacres qui refuseront de cohabiter avec leurs femmes et pour ceux qui le leur interdiraient (pour le pape tout d'abord), etc., etc.

C'est un triste signe des temps que des légats romains aient pu apposer leur signature au bas de cette législation, et que, même à Rome, elle n'ait pas rencontré une réprobation plus uniforme et plus manifeste. C'est que Justinien II était un tyran avec qui on ne badinait pas. Il soutint son concile par des mesures de violence : sous les papes Serge (687-701), Jean VII (705-707) et Constantin (708-715), des commissaires impériaux vinrent à Rome, enlevèrent les conseillers du pape, essayèrent même de fléchir celui-ci par la terreur. Mais ni les violences, ni les caresses qui les remplaçaient quelquefois, n'eurent de résultat décisif. Le pape Jean VII fut accusé de quelque faiblesse ; cependant il ne donna pas sa signature. Le conflit se termina par le voyage du pape Constantin à la cour impériale. Le pape réussit à faire accepter du souverain les raisons qu'il avait de s'abstenir, sans toutefois fulminer contre le concile. La mort de Justinien II délivra Rome de ces obsessions ; mais les canons litigieux demeurèrent dans le droit byzantin, témoignage durable d'une entreprise avortée sans doute, mais significative, contre l'indépendance et la dignité de l'Eglise romaine.

III. *Les iconoclastes.* — Si Rome fût demeurée byzantine, nul doute que d'autres tentatives du même genre ne se fussent produites. L'invasion lombarde d'abord, le protectorat franc ensuite, sauva Rome des violences grecques dans la querelle des images. Mais cette querelle, qui agita si longtemps l'Orient (726-842), donna lieu à de nouveaux schismes entre le pape et le patriarche. Les moines grecs avaient pris vivement parti pour les images ; ils avaient pour eux les gens pieux et la masse du peuple : mais l'épiscopat et l'armée soutenaient le gouvernement. C'était à peu près la situation du IVe siècle, du temps de saint Athanase et des ariens. Rome n'y intervint que faiblement ; elle se borna à donner asile aux moines persécutés et à défendre sa tradition par des manifestations conciliaires.

IV. *Démembrement du patriarcat romain.* — Rome soustraite à la domination grecque et « tombée » sous le protectorat franc, on partit de là, à Constantinople, pour justifier le morcellement du patriarcat romain. Les anciennes provinces grecques de l'Illyricum furent détachées de Rome et rattachées au patriarcat de Constantinople ; il en fut de même des évêchés de Sicile et de la basse Italie, partout où l'autorité directe de l'empereur était reconnue. Provisoire au VIIIe siècle et au IXe, cette mesure devint définitive aux environs de l'an 900.

V. *Ignace de Constantinople et les Bulgares.* — L'idée faisait son chemin à Constantinople, que l'Eglise romaine était devenue la proie des barbares, comme l'Eglise syrienne la proie de l'Islam, et qu'il fallait donc en arracher, en sauver tout le possible. On le vit bien dans l'affaire des Bulgares, qui, à peine convertis (milieu du IXe siècle), en appelaient déjà à Rome contre les exigences grecques. Le patriarche de Constantinople était alors Ignace, ce même Ignace qui, dépossédé par Photius, en avait appelé, lui aussi, à Rome. A peine réintégré, il s'empresse, sur l'heure même, d'intriguer avec les Bulgares pour les soustraire à l'obédience romaine. Malgré toutes les réclamations, il persiste dans cette attitude, si bien qu'un ultimatum avec menace de déposition lui était expédié, quand on apprit à Rome qu'il venait de mourir (877). (Baronius l'a mis au martyrologe romain ; c'est beaucoup d'indulgence, dit M. Duchesne). — Les Bulgares n'en furent pas moins perdus pour le patriarcat romain.

VI. *Photius.* — Cette affaire de Photius fut d'ailleurs assez mal menée. Rome s'engagea à fond, sans succès. D'où une diminution du prestige romain. Nicolas déposa Photius ; Photius déposa Nicolas. Prononcées à distance, ces sentences ne furent suivies d'aucun effet. Deux fois, Photius perdit son siège, mais par suite de changements politiques, et non point en exécution de décisions pontificales. Si le Concile de 869 ratifia sa destitution, celui de 879 consacra son rétablissement : l'un et l'autre avaient à leur tête des légats du pape, qui, pour le fond des choses, ne furent pas désavoués. Et la sentence de 869 fut subie par l'ensemble de l'épiscopat grec, avec beaucoup de répugnance, tandis que celle de 879 ne rencontra guère que de l'enthousiasme. Le pape Jean IX passa l'éponge sur toutes ces querelles ; mais il en resta toujours le souvenir d'une lutte soutenue non sans succès contre l'Eglise romaine ; il en resta surtout la littérature de Photius, procès en règle des Latins, dont se sont inspirés tous les controversistes byzantins.

VII. *La tétragamie impériale et le patriarche de treize ans.* — Nous voyons encore, au début du Xe siècle, le pape mêlé aux affaires byzantines, mais dans un rôle qui, bien que légitime, est aussi peu propre que possible à le relever dans la considération des personnes religieuses.

C'est d'abord l'affaire de la tétragamie. L'empereur Léon VI a contracté quatre mariages, et pour de très graves raisons. Mais l'usage grec ne permet que deux mariages : d'où conflit entre le souverain et son clergé. On en appelle à Rome, où ces restrictions matrimoniales ne sont pas connues ; et les légats romains donnent raison à l'empereur (907). Ils ne pouvaient faire autrement : mais que l'impression fut fâcheuse à Constantinople !

Mais que ne dut-on pas penser quand, 26 ans plus tard, on vit arriver à Constantinople des légats chargés d'imposer un patriarche de treize ans, sous prétexte que cet enfant était le fils de l'empereur de fait, l'usurpateur Romain Lécapène ? Nous avons connaissance des protestations que souleva, chez les canonistes grecs, une installation aussi étrange. On contestait au pape le droit de se mêler des élections de patriarche ; et à côté des objections de légalité, il y en avait d'autres, hélas ! [1]

Ces deux faits, quelque lamentable impression qu'ils aient pu produire en Orient, peuvent néanmoins servir à prouver :

1° Que les rapports de communion entre Rome et Constantinople se maintenaient tels qu'ils avaient été établis en 900, sous les auspices du pape Jean IX ;

2° Que l'autorité du patriarche était toujours considérée comme inférieure à celle du pape, soutenu ou non par les patriarches orientaux : ce sont les principes byzantins d'avant Photius ; on continue de les appliquer ;

3° Que les aigreurs spéciales de Photius, au sujet de la discipline et du *Filioque,* étaient oubliées à Constantinople.

VIII. — La situation ne se modifia pas pendant les cent ans et plus qui s'écoulèrent jusqu'à Michel Cérulaire. Tout ce que nous trouvons à relever, c'est encore une extension illégitime de l'obédience grecque en Italie. L'invasion de la Sicile par les Sarrasins jeta sur le continent Italien un nouvel afflux de population grecque ; et Constantinople en profita pour ajouter, aux métropoles grecques de Reggio et Santa-Severina, celles d'Otrante, de Tarente, de Brindisi.

Le pape continuait à protester contre le morcellement de son ancien ressort métropolitain ; en fait il s'y résignait, et il s'y résigna jusqu'à ce que les Normands, en modifiant l'obédience politique, eussent ramené l'obédience ecclésiastique à son état primitif.

Les liens avaient achevé de se rompre entre l'Orient et Rome. Michel Cérulaire consomma la rupture, on sait avec quel appareil. Rome alors sortait de la lamentable période qui avait vu jusqu'à trois papes se disputer, avec des apparences de légitimité, le trône de saint Pierre ; la papauté réformatrice, agissante, organisatrice, s'annonçait avec Hildebrand, et l'unité de l'Eglise allait briller, en Occident, d'un nouvel éclat, d'un éclat qui toucha les Grecs et amena des tentatives de réconciliation, sans succès durable malheureusement.

§ 8. — *Conclusion*

En réalité donc, le schisme grec remonte au IVe siècle ; ses premiers auteurs ne sont ni Cérulaire, ni Photius, mais Eusèbe de Nicomédie et les complices de son opposition au Concile de Nicée. C'est sous la direction de ce parti que s'est d'abord organisée l'autonomie de l'épiscopat bizantin. Cette autonomie s'est révélée d'abord sous deux aspects néfastes : à l'aurore de son histoire, l'Eglise grecque nous apparaît en guerre contre la tradition chrétienne sur l'absolue divinité de Jésus-Christ, et en coquetterie avec le despotisme impérial. La guerre doctrinale finit par cesser, pour renaître, hélas ! sur d'autres points ; mais la coquetterie ne cessa pas : elle aboutit même à ce triste mariage que l'on désigne par le nom de césaro-papisme.

Il est possible que, même en dehors de tout conflit religieux, même si tout l'épiscopat grec eût sincèrement accepté le Concile de Nicée, l'attraction de la cour et de la capitale eût déterminé un groupement des églises orientales autour du siège de Constantinople, et que l'autonomie grecque se fût dessinée plus ou moins rapidement. La différence de langue et le dédain hellénique pour le monde latin eussent agi de leur côté : double cause dont l'influence ne s'était guère fait sentir avant le IVe siècle. A l'origine, la différence de langue était peu tranchée : l'Eglise romaine parlait grec (saint Paul, saint Marc, saint Clément, Hermas, Caïus, la littérature d'Hippolyte ; les épitaphes des papes, jusqu'à la fin du IIIe siècle, sont rédigées en grec) ; ce n'est qu'à partir du IVe siècle que le latin domine et devient seul employé dans l'épigraphie, dans la liturgie, et même dans la correspondance avec les églises grecques. Sans doute il y eut toujours des Grecs à Rome ; mais il n'y eut pas toujours, en Orient, des gens qui sussent le latin ; et Pierre, patriarche d'Antioche au XIe siècle, recevant une lettre de saint Léon IX, dut l'expédier à Constantinople pour savoir ce qu'elle contenait. Les Grecs ont toujours ignoré la littérature latine ; ils n'ont cessé de professer pour elle une considération analogue à celle qu'ils accordent présentement aux écritures bulgares. Ce dédain tira peu à conséquence dans les premiers siècles, siècles de foi et d'amour ; mais le jour où, l'empire devenu chrétien, les Grecs de la rhétorique et de l'argutie philosophique font irruption dans l'Eglise, la conscience chrétienne est faussée : l'esprit de foi fait place à l'esprit de discussion, l'esprit de charité à l'esprit d'ambition. Le sentiment de l'unité de l'Eglise s'affaiblit ; on se préoccupe surtout d'y avoir des préséances.

« Mais tout cela, conclut M. Duchesne, tout cela c'est de la vieille histoire. Il n'y a plus d'empire romain, ni latin ni grec ; à peine y a-t-il un patriarche de Constantinople : les personnages qui se parent de ce titre ne sont que des fantômes, des marionnettes, que l'on voit tour à tour apparaître et disparaître au gré d'un comité plus ou moins occulte, qui n'est lui-même guidé par aucun intérêt religieux. L'hellénisme, c'est nous, Occidentaux, qui le représentons ; c'est nous qui

[1] Le pape Jean XI, qui envoya ces légats, était lui-même fort jeune ; et, comme le petit patriarche Théophylacte, il était fils d'usurpateur : sa mère, Marozie, représentait à Rome, au temporel, le pouvoir de fait.

savons le grec, qui avons conservé la tradition des études grecques, qui reconquérons chaque jour quelque fragment de l'hellénisme, artistique ou littéraire. Ce sont nos lois, nos mœurs, notre industrie, qui, peu à peu, rappellent à la vie le vieil Orient, et qui, plus encore que nos armes et notre diplomatie, le mettent en état de secouer les servitudes qui l'oppriment encore. Les rôles sont renversés ; le soleil continue à se lever à l'Orient, mais la lumière spirituelle vient de l'Occident.

« Pourquoi, dès lors, s'attacher à cette archéologie ecclésiastique ? Pourquoi sur le christianisme vivant laisser peser toutes ces choses mortes ? Nos ancêtres se sont querellés ; les uns avaient tort, les autres raison ; peut-être n'étaient-ce pas toujours les mêmes. Qu'ils dorment dans l'histoire. Pour nous, tenons-nous en à l'Evangile vivant, où l'unité nous est présentée comme un devoir essentiel, où le centre de cette unité nous est indiqué par ces claires paroles : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.* »

Appendice. — *Origine du schisme russe*

Quant à l'Eglise russe et aux Eglises slaves en général, comme elles relevaient, au moment de la rupture, du patriarcat de Constantinople, elles n'ont fait que suivre les Grecs et se sont trouvées entraînées dans le schisme, presque sans le savoir, par le seul effet de la subordination hiérarchique.

En Russie notamment, au x^e siècle, au temps du grand Kniaz Vladimir (le Clovis des Russes, dit M. Rambaud, notre ministre actuel de l'instruction publique), on ne démêle pas le moindre sentiment d'hostilité contre Rome. Tout le x^e siècle, les Russes envoient des ambassades à Rome, qui offre des reliques aux princes de Kiev. — Le fils de Vladimir, Iaroslav, grand bâtisseur d'églises, de monastères et d'écoles, marie ses filles dans des familles catholiques latines, en Pologne, en Hongrie, en Allemagne, en Norvège, en France, sans jamais soulever la question des divergences rituelles. Le mariage français est resté célèbre entre tous : en 1048, trois évêques se rendent à Kiev, et obtiennent solennellement de Iaroslav la main de sa fille Anne pour notre roi Henri I^er ; et nous trouvons dès lors la reine Anne constamment en commerce épistolaire avec les papes, et son nom constamment associé, dans les fondations pieuses, au nom de son époux. Son frère Iziaslav, chassé de Kiev, implore l'autorité papale : Grégoire VII envoie des mandataires, et rétablit le prince russe dans ses Etats.

Et déjà Byzance venait de rompre. Les Russes, sans avoir jamais pris part aux luttes doctrinales ou politiques des Byzantins, s'étaient trouvés englobés, dès le principe, dans le patriarcat d'Orient. Ils en subissent toutes les vicissitudes. Quand le titulaire de Constantinople rompt avec Rome, tous les fidèles de son ressort sont censés l'avoir suivi. Et c'est ainsi, sans secousse, sans motif apparent, en vertu de leur soumission hiérarchique au patriarche de Constantinople, que les Russes se trouvent un jour hors de la communion romaine. L'abîme, malheureusement alla toujours grandissant ; on put le mesurer au temps du Concile de Florence.

A Florence, les Russes étaient représentés par Isidore, métropolite de Kiev. Isidore, grec d'origine et très éclairé, avait dû lutter contre bien des préjugés pour aller au concile. Il eut le bonheur d'y entendre Bessarion proclamer la Bulle d'Eugène IV qui annonçait l'union des Eglises. Union éphémère, hélas ! Revenu à Kiev cardinal, Isidore organise une grande cérémonie à la cathédrale pour la proclamation de l'union. Quelle déception ! La Russie n'était point préparée à cet acte ; une tempête d'indignation éclate dans l'église même, à la lecture de la Bulle d'union ; Isidore passe de l'autel en prison, et n'échappe que par la fuite aux peines les plus dures (Il mourut retiré à Rome, en 1462).

Quelques tentatives encore furent faites en vue de la réunion de l'Eglise russe, notamment à la fin du xv^e siècle, lors du mariage que les agents du pape négocièrent entre le tzar Ivan et Sophie Paléologue, réfugiée à Rome et catholique, — puis, à la fin du xvi^e siècle, sous Ivan le Terrible. En vain. Il semble que le grand écueil de la politique papale dans le passé ait été le manque de renseignements sur la Russie. Les communications étaient difficiles ; on se forgea, à Rome, des illusions fatales. Aujourd'hui, cet écueil a disparu. Dieu veuille qu'il n'en surgisse pas d'autres [1] !

Q. — Je suis vicaire indépendant. L'Etat me donne par an 450 fr. et la commune 300 fr.

Le traitement de la commune doit-il être considéré comme subvention à la fabrique, pour frais de culte?

R. — D'après le droit canon, le curé doit prendre autant de vicaires que la nécessité du ministère l'exige. Si les fruits du bénéfice ne suffisent pas à nourrir honorablement le curé et ses vicaires, les fidèles sont obligés d'y pourvoir. Le traitement voté par la commune est donc en droit canonique acquis au bénéfice paroissial, c'est-à-dire à la cure pour l'entretien du vicaire.

Q. — Dans les avis envoyés par la chancellerie épiscopale au prêtre délégué pour recevoir une abjuration, se trouve la phrase suivante :

« Omnibus absolutis, non omittat delegatus fidei professionem rite subsignatam una cum instructione et litteris acceptis ad nos transmittere, *nihil apud se retinendo.* »

Pourquoi cette défense de garder par devers soi les

[1] Voir sur la Russie et le Saint-Siège, les travaux de tout premier ordre entrepris depuis plusieurs années par le P. Pierling, S. J. (*Le Correspondant* du 25 mai en donne un utile résumé).